# **Encouragement mmBE**

Une initiative d'encouragement des activités culturelles de l'Association des musées du Canton de Berne

## Appel à candidatures 2022 – 2025

L'Encouragement mmBE

propose plusieurs prestations. Grâce au soutien financier du Service de la culture, l'Encouragement mmBE fait l'objet d'un appel à projets pour les années 2022 à 2025. En complément à la possibilité de déposer des requêtes en tout temps, il y aura un appel à projets en 2023 et 2025. Les demandes seront traitées par un jury indépendant.

L'Encouragement mmBE sert au développement qualitatif du travail muséal, de la stratégie à la médiation en passant par la documentation des collections et la mise en exposition. L'Encouragement mmBE met l'accent sur un soutien qui vise des effets durables. Il ne soutient donc pas des expositions temporaires uniques ou des actions ponctuelles.

Les prestations d'Encouragement mmBE en bref

Demandes en tout temps de mars 2022 jusqu'au 30 octobre 2025

- → Offre de «Museums-Check» d'une valeur de 1'500 francs
- → Soutien pour la formation continue, à hauteur max. de 1'000 francs
- Soutien pour le conseil ou l'accompagnement par des spécialistes, à hauteur max. de 1'000 francs

Appel à projets avec délais au 6 octobre 2023 et 3 octobre 2025

→ Soutien à un projet, à hauteur max. de 8'000 francs

L'Encouragement mmBE offre non seulement la possibilité de demander un soutien financier ciblé, mais aussi une assistance. Il propose ainsi, sur demande, un conseil pour la conception de demandes, une mise en contact avec des spécialistes, un conseil en matière de formation continue ainsi que l'organisation d'un « Museums-Check » pour votre institution.

Appel à candidatures et dossier:

www.mmbe.ch → mmBE Akzent / Encouragement mmBE

de l'instruction publique et de la culture du Canton de Berne

L'Encouragement mmBE est une mesure cantonale d'encoura-

gement des activités culturelles. Il est soutenu par la Direction



L'Encouragement mmBE est une initiative d'encou-

ragement des activités culturelles de l'Association des musées du Canton

de Berne. Cette initiative

soutient la réalisation des missions fondamentales de musées dont le fonctionne-

ment n'est pas subvention-

né par le canton.

### Qui peut demander un soutien?

Les musées du Canton de Berne qui

- → sont membres de mmBE au moment du dépôt de leur demande,
- → ne bénéficient pas de subventions cantonales portant sur le fonctionnement,
- → au moment du dépôt de leur demande, sont présents avec au moins une paire d'objets sur «l'autre musée cantonal» www.kantonsmuseum.be,
- → n'ont pas reçu ou ne vont pas demander une subvention supplémentaire cantonale pour le projet soumis.

Toutes ces conditions doivent être remplies.

Dans le cadre de projets de collaboration entre des institutions nonsubventionnées et des institutions subventionnées par le Canton, il est possible de faire une demande. Dans ce cas, les institutions subventionnées doivent financer par leurs propres moyens au moins la moitié des coûts du projet.

La collaboration avec des spécialistes externes est valorisée et fait l'objet d'un soutien renforcé dans le cadre de l'Encouragement mmBE. La demande doit dans tous les cas être soumise par le ou le(s) musée(s) où le projet sera réalisé.

Il n'est pas possible de cumuler plusieurs demandes durant une année. Un musée ne pourra ainsi pas demander trois soutiens pour un «Museums-Check», pour un accompagnement par des spécialistes et pour un projet durant la même année.

Pour des raisons stratégiques, il est toutefois possible de soumettre des demandes pour différents domaines. Dès qu'une demande est soutenue pour un domaine, d'autres demandes ne seront plus acceptées. L'année suivante, il sera en revanche possible de faire une demande supplémentaire ou nouvelle.

#### Quoi, comment, où? Le processus

Les quatre domaines de soutien de l'Encouragement mmBE sont décrits ci-après avec leurs modalités et leurs délais de dépôt de demande. La page de garde de demande ci-jointe ainsi que les documents requis doivent être envoyés par courrier postal ou par courrier électronique pour les délais indiqués à

Secrétariat général mmBE, Tannenweg 7, 3012 Bern, info@mmbe.ch

En établissant une demande, les musées requérants s'engagent à transmettre, en cas de soutien, les documents de clôture requis par

Des projets en cours de réalisation au moment de la demande ne sont soutenus que dans des cas exceptionnels. Lorsqu'un soutien est accordé, celui-ci sera versé sur la base d'une attestation de réalisation

Le secrétariat général mmBE gère l'Encouragement mmBE sur le plan administratif et organisationnel ainsi que le volet de conseil. Pour les demandes de soutien financier à un projet, un jury de spécialistes indépendants décide de l'attribution des soutiens.

Chaque musée possède ses spécificités et ses domaines qui peuvent être améliorés. Il n'est cependant pas facile d'identifier et d'analyser les forces et faiblesses de sa propre institution.

Un regard extérieur peut ouvrir de nouvelles perspectives et aider à réaliser un état des lieux. Avec son « Museums-Check », l'Encouragement mmBE offre la possibilité de faire « évaluer » son institution par un groupe d'accompagnants externes. A travers un échange avec

L'argent n'est pas toujours le problème principal d'un musée. Le travail muséal requiert en effet de nombreuses compétences que l'on ne peut acquérir en un tour de main. Pour soutenir ses membres dans ce domaine, mmBE offre un conseil initial gratuit et des formations continues à tarif préférentiel. De telles mesures ne suffisent cependant pas dans tous les cas. C'est pour cette raison que l'Encouragement mmBE soutient aussi des demandes pour une formation continue ou une assistance par des spécialistes (conseils, accompagnements des projets, conservation, médiation, scénographie, curation, etc.). Le soutien pour un engagement des spécialistes dans le cadre des expositions temporaires uniques ou des actions ponctuelles est exclus.

L'Encouragement mmBE soutient des collaborations avec des spécialistes reconnus, tandis que les cours souhaités doivent être professionnels et/ou certifiés (par exemple: offre de formation continue d'associations professionnelles comme ICOM ou mediamus, ou offre de formation de Hautes écoles).

Le secrétariat général de mmBE propose un conseil et une mise en lien avec des spécialistes en guise d'accompagnement du processus de demande.

### Dossier de demande

La page de garde de demande et le dossier de projet doivent contenir les éléments suivants:

- → Motivation de la demande
- → Présentation de la/du spécialiste partenaire / du cours choisi

l'équipe du musée, le musée et son offre sont analysés, pour aboutir à un bref rapport d'expertise qui comporte également des conseils et des pistes pour des développements futurs.

mmBE propose trois spécialistes de musée par « Check », fixe une date pour la rencontre entre le musée et les accompagnant·e·s et effectue le suivi administratif de l'expertise. Le musée organise la présence et la préparation de son équipe et prend en charge les repas des accompagnant·e·s sur place.

Les conversations, les impulsions et le rapport seront traités confidentiellement. Le rapport écrit reste à la disposition libre du musée.

### Dossier de demande

Page de garde de demande et lettre de motivation ainsi que les documents suivants:

- → Bref portrait et informations sur le musée requérant → Information sur les membres de l'équipe du musée qui
- participeront au « Check » Eventuelles priorités
- → Proposition de dates

### Délais de demande

Il est possible de déposer une demande en tout temps dès à présent et ceci jusqu'au 30 octobre 2025. La décision est généralement communiquée dans les 14 jours.

### Processus de décision

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Le secrétariat général mmBE est en charge des décisions jusqu'à épuisement du plafond annuel dédié. Lorsque ce plafond est atteint, les demandes sont placées sur une liste d'attente.

\*Idée et modèle pour le « Museum-Check »: Museen Graubünden (MGR)

- → Liste des participant·e·s à l'offre de conseil ou au cours avec indication de leur fonction / rôle au sein du musée requérant Budget et hauteur du soutien souhaité auprès de l'Encoura
- gement mmBE

### Délais de demande

Il est possible de déposer une demande en tout temps dès à présent et ceci jusqu'au 30 octobre 2025. La décision est généralement communiquée dans les 20 jours.

### Processus de décision

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Une commission spécialisée est en charge des décisions jusqu'à épuisement du plafond annuel dédié. Lorsque ce plafond est atteint, les demandes sont

donnent du poids à la demande.

placées sur une liste d'attente.

Il est possible de faire une demande de soutien à un projet auprès de l'Encouragement mmBE. Dans le cadre de l'accent mis sur le soutien à la réalisation des missions fondamentales du musée, un soutien

sera par exemple attribué à des demandes dans le domaine de la conservation préventive. Pour des demandes dans le cadre des projets d'inventaire, la participation au « mmBE Inventaire/KIMch » est obligatoire. Dans le cadre de la documentation et de l'analyse des collections, la participation au « mmBE Inventaire/KIMch » est considérée comme

un plus. Pour les domaines de l'exposition et de la médiation cultu-

relle, l'accent sera mis sur le développement d'offres durables. Des

projets réalisés en réseau et avec l'apport de spécialistes externes

Le secrétariat général de mmBE propose un conseil pour l'établissement d'une demande et une mise en contact et en réseau avec des spécialistes et entre différents musées.

#### Dossier de demande La page de garde de demande et le dossier de projet doivent

contenir les éléments suivants:

- → Titre et brève description du projet Bref portrait du musée requérant
- → Présentation détaillée de l'objectif, du contenu et du
- plan de mise en oeuvre du projet Informations sur les personnes qui réaliseront le projet
- → Liste des éventuels partenaires de projet → Calendrier de réalisation
- → Budget et plan de financement (soutien mmBE
- souhaité inclus)

25 septembre 2023 / 2025 (cachet de poste faisant foi)

Délais de demande Délais pour le conseil à l'établissement d'une demande\*:

Délais pour le dépôt de la demande: 6 octobre 2023 (cachet de poste faisant foi) 3 octobre 2025 (cachet de poste faisant foi)

Communication des décisions: mi-novembre 2023 / 2025

Processus de décision Les demandes sont traitées de manière compétitive. Les décisions

sont prises par un jury indépendant de spécialistes et sont communiquées par écrit au requérant. \* Le conseil pour l'établissement d'une requête se fait sur demande et est du ressort du secrétariat général. Le conseil et l'analyse des

dossiers soumis portent sur l'adéquation aux critères formels de

demande et n'ont pas d'influence sur les décisions du jury.